



RÉGIME TICKET A LA PRESTATION TARIF 3PMT+LYCEEN+ ÉTUDIANT/APPRENTI

PAIEMENT DES REPAS EN LIGNE PAR LE RESPONSABLE

Le choix du régime s'effectue pour l'année scolaire entière et sera définitif 15 jours après la rentrée de septembre.

Le régime TICKET à la PRESTATION, n'est pas un forfait. Les repas sont payés EN AVANCE.

Un compte de restauration doit être approvisionné pour pouvoir accéder à la restauration. Le chargement se fait en ligne, via une application. Le tarif est soumis à la tarification Régionale selon la tranche du quotient familial dont l'élève dépend. Un chèque de 78.00€ est obligatoirement demandé dans le dossier d'inscription.

INSCRIPTIONS Régime (2 étapes)

- **1-** Vous devez inscrire dès juin votre enfant sur le site de la RÉGION BRETAGNE (<https://bretagne.bzh/dansmonlycée>)
- Le responsable CAF/MSA doit se munir du quotient familial (ou à défaut du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes à charge). En cas de question vous pouvez contacter la RÉGION.
- **2-** Vous devez, obligatoirement, inscrire votre enfant à son régime via la fiche gestion qui sera dans le dossier d'inscription. Dossier à remettre à l'établissement avec un **RIB + attestation CAF/MSA** ou avis d'imposition sur les revenus avec l'enfant à charge + **Chèque.**

TARIFICATION RÉGIONALE 2025/2026

| | |
|---------------------------|-----------------|
| tranche 1 (QF CAF ≤ 500) | ➤ 3.00€ / repas |
| tranche 2 (QF CAF ≤ 700) | ➤ 3.15€ / repas |
| tranche 3 (QF CAF ≤ 900) | ➤ 3.45€ / repas |
| tranche 4 (QF CAF ≤ 1100) | ➤ 3.80€ / repas |
| tranche 5 (QF CAF ≤ 1500) | ➤ 4.20€ / repas |
| tranche 6 (QF CAF ≤ 1700) | ➤ 4.50€ / repas |
| tranche 7 (QF CAF ≤ 2000) | ➤ 4.85€ / repas |
| tranche 8 (QF CAF > 2000) | ➤ 5.10€ / repas |



RÉGIME DP FORFAIT 5 JOURS TARIF 3PMT+LYCEEN (LUNDI, MARDI, MERCREDI, JEUDI ET VENDREDI)

Le choix du régime s'effectue pour l'année scolaire entière et sera définitif 15 jours après la rentrée de septembre.

Le régime DP 5 est un FORFAIT 5 jours.

5 repas sont facturés par semaine. Le coût du repas est soumis à la tarification Régionale, par tranche. Le trimestre est forfaitaire et payable d'avance (paiement par prélèvement).

INSCRIPTIONS Régime (2 étapes)

- **1-** Vous devez inscrire en juin votre enfant sur le site de la RÉGION BRETAGNE (<https://bretagne.bzh/dansmonlycée>).
- Le responsable CAF/MSA doit se munir du quotient familial (ou à défaut du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes à charge). En cas de question vous pouvez contacter la RÉGION.
- **2-** Vous devez, obligatoirement, inscrire votre enfant à son régime via la fiche gestion qui sera dans le dossier d'inscription. Dossier à remettre à l'établissement avec un **RIB + attestation CAF/MSA** ou avis d'imposition sur les revenus avec l'enfant à charge + SEPA

TARIFICATION RÉGIONALE 2025/2026

| | |
|---------------------------|------------------------------|
| tranche 1 (QF CAF ≤ 500) | ➤ 459.00€ / l'année scolaire |
| tranche 2 (QF CAF ≤ 700) | ➤ 484.50€ / l'année scolaire |
| tranche 3 (QF CAF ≤ 900) | ➤ 535.50€ / l'année scolaire |
| tranche 4 (QF CAF ≤ 1100) | ➤ 586.50€ / l'année scolaire |
| tranche 5 (QF CAF ≤ 1500) | ➤ 663.00€ / l'année scolaire |
| tranche 6 (QF CAF ≤ 1700) | ➤ 714.00€ / l'année scolaire |
| tranche 7 (QF CAF ≤ 2000) | ➤ 765.00€ / l'année scolaire |
| tranche 8 (QF CAF > 2000) | ➤ 816.00€ / l'année scolaire |



RÉGIME INTERNE FORFAIT 5 JOURS TARIF LYCÉEN (DU DIMANCHE SOIR SANS LE DINER AU VENDREDI MIDI)

Le choix du régime s'effectue pour l'année scolaire entière et sera définitif 15 jours après la rentrée de septembre.

Le régime interne est un FORFAIT 5 jours. Il est accepté sous réserve de validation par l'établissement (places limitées).

A défaut, l'élève sera inscrit au régime DP 5 jours. Le coût de l'hébergement est soumis à la tarification Régionale, par tranche. Le trimestre est forfaitaire et payable d'avance (paiement par prélèvement).

INSCRIPTIONS Régime (2 étapes)

- **1-** Vous devez inscrire en juin votre enfant sur le site de la RÉGION BRETAGNE (<https://bretagne.bzh/dansmonlycée>).
- Le responsable CAF/MSA doit se munir du quotient familial (ou à défaut du revenu fiscal de référence et du nombre de personnes à charge). En cas de question vous pouvez contacter la RÉGION.
- **2-** Vous devez, obligatoirement, inscrire votre enfant à son régime via la fiche gestion qui sera dans le dossier d'inscription. Dossier à remettre à l'établissement avec un **RIB + attestation CAF/MSA** ou avis d'imposition sur les revenus avec l'enfant à charge + SEPA

TARIFICATION RÉGIONALE 2025/2026

| | |
|---------------------------|-------------------------------|
| tranche 1 (QF CAF ≤ 500) | ➤ 1234.20€ / l'année scolaire |
| tranche 2 (QF CAF ≤ 700) | ➤ 1331.10€ / l'année scolaire |
| tranche 3 (QF CAF ≤ 900) | ➤ 1473.90€ / l'année scolaire |
| tranche 4 (QF CAF ≤ 1100) | ➤ 1676.70€ / l'année scolaire |
| tranche 5 (QF CAF ≤ 1500) | ➤ 1822.40€ / l'année scolaire |
| tranche 6 (QF CAF ≤ 1700) | ➤ 1965.20€ / l'année scolaire |
| tranche 7 (QF CAF ≤ 2000) | ➤ 2108.00€ / l'année scolaire |
| tranche 8 (QF CAF > 2000) | ➤ 2250.80€ / l'année scolaire |